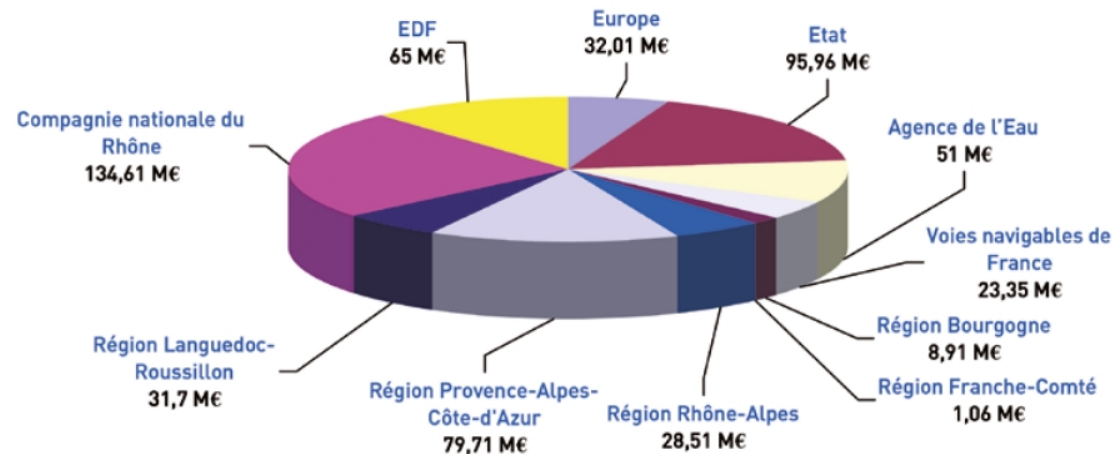


Les financements Plan Rhône

Les objectifs du CPIER

- Accompagner la mise en oeuvre du Plan Rhône
- Fédérer les nombreux acteurs et permettre l'expression d'une solidarité entre les territoires
- Contractualiser les engagements financiers des partenaires du Plan Rhône pour un total de 850 M€ de projets de développement durable sur l'axe Rhône-Saône.

→ Les engagements financiers des partenaires pour 2015-2020



2015/2020

Montants prévisionnels pour le volet « inondations » du CPIER : 259 M€
dont Programme Opérationnel Inter-régional (POI) FEDER : 9,22M€

Inondations

Protéger les riverains du Rhône et de la Saône

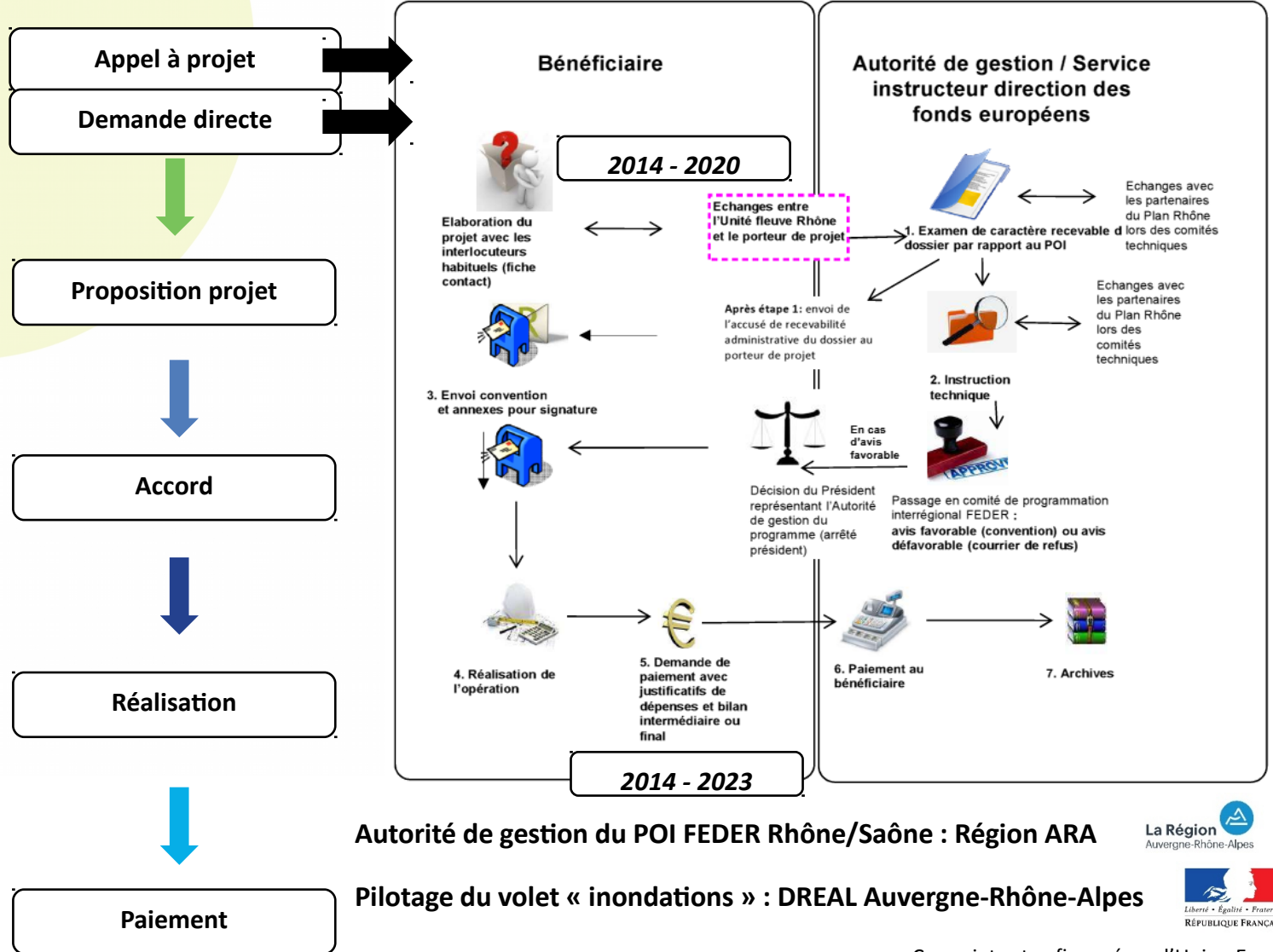
4 types d'actions :

- Agir sur l'aléa : 223 M€
- **Réduire la vulnérabilité des territoires : 19 M€**
- Savoir mieux vivre avec le risque : 15 M€
- Constituer et consolider les maîtrises d'ouvrages : 2 M€

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne

Comment mobiliser les financements européens pour réduire la vulnérabilité des entreprises exposées aux inondations du Rhône et de la Saône ?

Schéma extrait du DOMO – POI FEDER Rhône Saône



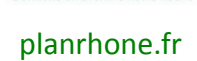
Autorité de gestion du POI FEDER Rhône/Saône : Région ARA



Pilotage du volet « inondations » : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne



Comment mobiliser les financements européens pour réduire la vulnérabilité

Réduire la vulnérabilité des territoires
19 M€

CPIER + POIFEDER

des entreprises exposées aux inondations du Rhône et de la Saône ?

Document de référence = Document de mise en œuvre (DOMO) Programme opérationnel interrégional Rhône Saône 2014-2020

Type d'action 2 : « Réaliser des investissements de prévention et de réduction de la vulnérabilité des activités économiques et de l'habitat »

QUI?	OÙ?	QUOI?	COMMENT?
<ul style="list-style-type: none">✓ Entreprises privées et leurs groupements, propriétaire privé <u>si</u> personne morale, organismes consulaires, collectivités, associations, syndicats,...✓ Toute taille d'entreprises	<ul style="list-style-type: none">✓ Territoires inondables par le Rhône/Saône (submersion directe, crue extrême Q1000) y compris confluences✓ Entreprises, bâtiments, commerces, ...<u>existants</u>	<ul style="list-style-type: none">✓ Études : diagnostics de vulnérabilité au risque inondation, expertise hydraulique, anticipation/alerte,...✓ Mesures techniques de réduction de la vulnérabilité : travaux de renforcement / de rehaussement du bâti, installation de batardeaux, surélévation des équipements stratégiques, adaptation des installations électriques, ...✓ Mesures organisationnelles de gestion de crise : plan de continuité d'activité, formation, sensibilisation, ...✓ Dispositifs d'accompagnement et capitalisation des bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none">👉 Personne physique ⇒ Portage par une personne morale ou une structure intermédiaire – éligibilité à étudier avec l'instructeur FEDER👉 Inondation des affluents, ruissellement, remontée de nappe, effet indirect des inondations (coupures réseaux, ...) ⇒ plusieurs scénarios dans le diagnostic ; abondement de la collectivité pour les autres zones et/ou fonds Barnier si PPRi👉 Travaux augmentant la capacité de production (ex achat d'une nouvelle machine dont le moteur est surélevé mais permettant de produire 20% de plus) ⇒ indiquer la part liée à la résilience et la part liée à l'augmentation de capacité à produire👉 Distorsion de concurrence, amélioration sensible du fonctionnement de l'entreprise👉 Mise en conformité (ICPE, accessibilité PMR, ...) ⇒ indiquer la part liée à la résilience et la part liée à la mise en conformité
		<ul style="list-style-type: none">✓ Diagnostic obligatoire pour financement des travaux✓ Démarche globale recherchant les économies d'échelle - ex. diagnostics organisés par CCI / CMA / EPCI✓ Pertinence économique de la mesure justifiée : ex Analyse Coût-Bénéfice✓ Taux d'intervention FEDER moyen : 50% des dépenses éligibles retenues (fonction de l'instruction et des disponibilités du programme). Taux maxi : 80% en fonction de la mobilisation des autres partenaires du Plan Rhône.✓ Vigilance de l'Europe sur autres dimensions : développement durable, égalité des chances et non-discrimination, égalité entre les femmes et les hommes,...	<ul style="list-style-type: none">👉 Action individuelle ⇒ organisation collective : projets mutualisés, commande groupée, ...👉 Pertinence économique vis-à-vis de la réduction des dommages non justifiée ⇒ développement des méthodes d'ACB spécifiques et retours d'expérience

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne

→ Comment mobiliser les financements européens pour réduire la vulnérabilité des entreprises exposées aux inondations du Rhône et de la Saône ?

Réduire la vulnérabilité des territoires
19 M€

Plus d'informations :

Se reporter au Document de mise en œuvre (DOMO) téléchargeable sur le site Internet du POI via le lien suivant :

www.poi.europe-en-rhonealpes.eu

Pour porter un projet :

Rubrique « j'ai un projet » pour déposer une fiche contact au titre du CPIER Plan Rhône 2015-2020 et/ou du Programme opérationnel Interrégional (POI) FEDER Rhône Saône 2014-2020

monprojetfederra@auvergnerhonealpes.fr

pole-plan-rhone.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne